



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC VALLÉE-DE-LA-GATINEAU
MUNICIPALITÉ DE BLUE SEA**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil du 7 septembre 2021 à 19h00 au centre municipal situé au 10, rue Principale à Blue Sea.

Sont présents :

Monsieur Laurent Fortin	Maire
Monsieur Michael Simard	Conseiller Siège 1
Monsieur Marc Lacroix	Conseiller Siège 3
Monsieur Gérard Lacaille	Conseiller Siège 4
Monsieur Paul Dénommé	Conseiller Siège 5
Madame Marielle Cousineau Fortin	Conseillère Siège 6

Est aussi présent :

Monsieur Christian Michel, directeur général.

Le maire demande de tenir une minute de silence en mémoire de citoyens qui nous ont quittés dans les derniers jours, à savoir :

- ***M. André Beaudoin***
- ***Mme Cécile Régimbald***
- ***M. Denis Madore***

Au nom du Conseil municipal et des employés, nous souhaitons offrir nos sincères condoléances aux familles éprouvées.

Ouverture de la séance :

Formant quorum sous la présidence du Maire, Monsieur Laurent Fortin ce dernier déclare la séance ouverte à 19h00 devant 4 contribuables et présente l'ordre du jour qui suit :

2021-09-184

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 7 septembre 2021 soit ouverte à 19h00 devant 4 contribuables.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

ORDRE DU JOUR

000 Ouverture de la séance

- 0.1 Adoption de l'ordre du jour
- 0.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 août 2021
- 0.3 Demande de dérogation mineure 2021-003

100 Administration générale

- 1.1 Listes des déboursés et des comptes à payer d'août 2021
- 1.2 Avis de motion règlement 2021-086
- 1.3 Ressources humaines – Employée 13-008 – Contrat de travail
- 1.4 Résolution autorisant le directeur général à annuler des intérêts, lorsque justifié
- 1.5 Avis de motion – Règlement SQ 2021-005 (R.M. 2017-051)

200 Sécurité publique

300 Transport

400 Hygiène du milieu / Environnement

500 Santé et Bien-être

600 Aménagement, Urbanisme et Développement

- 6.1 Trottoir au parc des ancêtres - Soumission

700 Loisirs et Culture

- 7.1 Association des amis du presbytère – demande de contribution 2021
- 7.2 Rallye Perce Neige 2022 – Demande d'utilisation de chemins municipaux
- 7.3 Location du Chapiteau de la municipalité aux citoyens
- 7.4 Achat d'un VTT
- 7.5 100^{ième} anniversaire de la municipalité – incertitude entourant l'évolution de la pandémie
- 7.6 Tournoi de golf de la CCMVG

800 Correspondance

- 8.1 MRCVG – Résolution 2021-R-AG265
- 8.2 MRCVG – Conseil en bref du 24 août 2021

900 Varia

1000 Période de questions

1100 Fermeture de la séance



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2021-09-185

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour de cette séance ordinaire du 7 septembre 2021 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier monsieur Christian Michel avec l'ajout suivant :

7.7 Soirée film plein-air pour l'Halloween au Mont Morissette

ADOPTÉE

2021-09-186

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 3 AOÛT 2021

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et unanimement résolu :

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 août 2021 soit adopté tel que déposé par le Directeur général et Secrétaire-trésorier, Monsieur Christian Michel.

ADOPTÉE

2021-09-187

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE NO. 2021-003

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu une demande de la part du propriétaire du terrain situé au 50 chemin de la Belle-Baie, numéro de matricule 3414-32-5433-0-000-0000 touchant la zone V 137, numéro de lot 4 990 936 du cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal de 4,27 mètres par 6,71 mètres, d'une superficie de 28,65 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QU' un permis a été émis en 2016 pour autoriser l'agrandissement du bâtiment principal de 9,74 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'agrandissement du bâtiment principal avec une superficie totale de 38,39 mètres carrés au lieu de 34,10 mètres carrés soit 56,29% au lieu de 50% prévus à l'article 4.10 c) du règlement de zonage 93-03-15(B);

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment principal est situé à 11,19 mètres du lac;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu un plan accompagnant la demande de dérogation mineure, dossier 21M-338, minutes 7449, préparé par Monsieur Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre daté du 15 juillet 2021;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement est pour aménager un salon, car les propriétaires viennent habiter à l'année et qu'ils désirent changer les dimensions des pièces. Il n'y aura aucun changement au nombre de chambres;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement est impossible vers le chemin, vers le lac et vers l'autre côté;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement projeté est situé à l'extérieur de la bande de protection riveraine;
- CONSIDÉRANT QU' il serait possible d'agrandir de 12 x 22 au lieu de 14 x 22 sans avoir besoin d'une dérogation mineure, car l'agrandissement respecterait les dispositions prévues à l'article 4.10 c) du règlement de zonage 93-03-15(B) en demeurant sous les 50% de la superficie d'origine;
- CONSIDÉRANT QUE suite à la rencontre du 10 août 2021, le Comité consultatif d'urbanisme recommande au Conseil de refuser la demande de dérogation mineure;
- CONSIDÉRANT QUE le demandeur est dans la salle et qu'il informe le Conseil qu'il n'avait pas été mis au courant de ses obligations et que les employés qui sont intervenus dans le dossier l'ont mal informé et l'avait avisé qu'il n'y aurait aucun problème à obtenir la dérogation;
- CONSIDÉRANT QUE le demandeur informe le Conseil qu'il avait déjà acheté les matériaux et que ce refus lui ferait perdre beaucoup d'argent lors du dépôt de sa demande de dérogation mineure;
- CONSIDÉRANT QUE le directeur général demande de prendre la parole et informe le Conseil que les propos du demandeur ne sont pas exacts, et qu'en aucun cas les employés garantissent l'obtention d'une dérogation mineure, mais que les employés lui avaient dit lors du dépôt de sa demande que celle-ci était recevable et complète et qu'elle serait déposée pour considération;
- CONSIDÉRANT QUE le demandeur confirme les dires du Directeur général et informe le Conseil qu'il avait mal interprété les propos des employés, et demande ensuite d'être remboursé le 500\$ que la demande lui a coûté;
- EN CONSÉQUENCE Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et résolu unanimement :
- QUE le Conseil suit la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme et refuse d'accorder la dérogation mineure et d'autoriser l'agrandissement du bâtiment principal de 28,65 mètres carrés en plus du 9,74 mètres carré autorisé en 2016. Totalisant une superficie de 38,39 mètres carrés au lieu de 34,10 mètres carrés soit 56,29% au lieu de 50% prévus à l'article 4.10 c) du règlement de zonage 93-03-15(B) et tel que présenté sur plan accompagnant la dérogation mineure, dossier 21M-338, minutes 7449, préparé par Monsieur Stéphane Gagnon, arpenteur-géomètre daté du 15 juillet 2021;
- QUE considérant les échanges et la possibilité que le demandeur ait été mal informé lors du dépôt de sa demande, le Conseil demande à la direction générale de rembourser le 500\$ au demandeur.

ADOPTÉE



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

2021-09-188

LISTE DES DÉBOURSÉS ET DES COMPTES À PAYER D'AOÛT 2021

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :

QUE les déboursés d'août 2021 soient acceptés, à savoir :

Comptes payés (incluant remises) (journaux des déboursés 668, 670 à 676 et 678)	162 960.73\$
Remises mensuelles (journal des déboursés no. 678)	Remises provinciales : 14694.14\$ Remises fédérales : 5 312.55\$ RREMQ : 4 040.38\$ SSQ : 5 449.06\$
Liste des salaires nets et des remboursements de dépenses	29 967.35\$
Comptes à payer (journaux 677 et 679) Liste suggérée des paiements	140 148.20\$
Chèque annulé	aucun

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix, voulant que le règlement n° 2021-086 *relatif à la rémunération du personnel électoral pour la municipalité de Blue Sea* soit déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le règlement viendra établir les modalités et la rémunération du personnel lors d'une élection ou d'un référendum.

Le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

Note : Ressources humaines – employée 13-008 – fin de probation et contrat de travail.
Comme l'employée satisfait aux exigences du poste et qu'elle a maintenant terminé sa période de probation, il serait opportun de confirmer le lien d'emploi et les modalités du poste dans un contrat de travail. Le conseil demande à voir le contrat en plénière afin de l'approuver pour la séance d'octobre. Toute condition édictée sera rétroactive, le cas échéant, à la date de fin de probation, soit au 5 juillet 2021.

2021-09-189

RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL À ANNULER DES INTÉRÊTS, LORSQUE JUSTIFIÉ

CONSIDÉRANT QUE dans certains cas une erreur administrative peut avoir comme effet de voir un compte de taxes cumuler des intérêts, soit parce qu'un paiement a été affecté au mauvais compte ou que des chèques ne sont pas encaissés à la date prévue;

CONSIDÉRANT QUE ces erreurs, lorsque commises par l'administration ne peuvent pas être attribuables à une négligence du citoyen et qu'il est injuste de faire payer des intérêts au contribuable si la faute appartient à la municipalité;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'une situation semblable se produit, il serait utile pour le directeur général de pouvoir annuler lesdits intérêts, sans devoir apporter le dossier au Conseil lors la séance ordinaire suivante et faire une résolution à cet effet, mais seulement lorsque justifié et vérifiable;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomé et unanimement résolu :

QUE ce Conseil autorise le directeur général à annuler les intérêts, lorsque justifié et que le résultat de ces intérêts est imputable à une erreur administrative, et ce, pour un montant maximal de 50\$;

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur le Conseiller Michael Simard, voulant que le règlement no. SQ 2021-005 (R.M. 2021-085) «*modifiant le règlement SQ 2017-005 (R.M.2017-051) règlement concernant les animaux applicable par la sûreté du Québec dans la municipalité de Blue Sea*» sera déposé pour adoption lors d'une séance ultérieure.

Le projet de règlement est remis à tous les membres du conseil, ce dernier sera dispensé de lecture lors de son adoption.

2021-09-190

TROTTOIR EN PAVÉ UNI AU PARC DES ANCÊTRES - SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE les trottoirs/passages piétonniers en granulaire existant au Parc des Ancêtres, requiers des entretiens fréquents pour contrôler la végétation qui y pousse rapidement;

CONSIDÉRANT QU' il y a tellement de végétation qu'il est difficile de voir les limites de ces sentiers;

CONSIDÉRANT QU' il est difficile pour des personnes à mobilité réduite ou en fauteuil roulant de circuler sur lesdits sentiers;

CONSIDÉRANT QUE même avec des entretiens réguliers, la circulation avec fauteuil roulant n'est pas possible en raison du matériel meuble utilisé;

CONSIDÉRANT QUE dans une optique d'accès universel, il serait préférable de refaire les trottoirs en pavés unis pour permettre à tous d'y circuler sans difficulté, et que de plus l'entretien en serait facilité et en conséquence moins coûteux;

CONSIDÉRANT QUE nous avons obtenu des prix pour l'achat des matériaux nécessaire à refaire les trottoirs en pavés unis, et que le coût approximatif d'achat des matériaux est d'environ 9 000\$ excluant la pose;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE la pose pourrait être faite par les employés de voirie sous la supervision de la personne responsable des aménagements paysagers qui est également la personne qui a installé les premiers trottoirs avec des fondations conçues pour recevoir des pavés unis;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Paul Dénomme et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil approuve la dépense pour l'achat et l'installation de pavés unis au Parc des Ancêtres;
- QUE les fonds soient puisés à même le budget de fonctionnement;
- QUE la pose soit assurée par les équipes de voirie sous la supervision de la responsable des aménagements paysagers, Madame Chantal Danis.

ADOPTÉE

2021-09-191

ASSOCIATION DES AMIS DU PRESBYTÈRE

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu, le 4 août 2021, une demande de contribution de la part des Amis du Presbytère pour la réalisation de travaux en 2021;
- CONSIDÉRANT QUE le montant des travaux à réaliser en 2021 s'élève à environ 5 000\$ et comprend :
- 1- Remplacement du revêtement de plancher de la cuisine : +/- 1 000\$
 - 2- Sablage et finition des planchers de bois : +/- 1 000\$
 - 3- Travaux de peinture des murs et réparations : +/- 1 000\$
 - 4- Exposition Recycl'Art 2022 – dépôt de 2 000\$ (MRC fournie 3 000\$)
- CONSIDÉRANT QUE ces montants sont estimés et qu'il pourrait y avoir des dépassements;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille et unanimement résolu :
- QUE ce Conseil approuve une contribution maximale de 6 000\$, montant comprenant un léger surplus en cas de dépassement des coûts réels;
- QUE les montants prévus au budget 2021 soient déboursés sur présentation de factures justificatives;

ADOPTÉE

2021-09-192

RALLYE PERCE-NEIGE 2022

- CONSIDÉRANT QU' une demande de fermeture de rues municipales pour la journée du 5 février 2022 a été reçue par courriel, le 9 août 2021, de la part des organisateurs du Rallye Perce-Neige;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

- CONSIDÉRANT QUE les rues municipales en question sont :
1. La traverse Blue Sea/Bouchette
 2. Le chemin du Lac-des-Îles est
 3. Le chemin du Lac-Profond;
- CONSIDÉRANT QUE les chemins en question seraient fermés à toute circulation autre que celle du Rallye, à l'exception des véhicules d'urgence, pour deux périodes de 90 minutes chacune;
- CONSIDÉRANT QUE le blocage des accès et la sécurité seront assurés par le groupe organisateur du Rallye Perce-Neige, conformément aux normes de CARS (Canadian Association of Rallye Sport) et aux recommandations de la Sûreté du Québec, ainsi que celles de la municipalité le cas échéant;
- CONSIDÉRANT QUE l'organisation du Rallye Perce-Neige est assurée au montant de cinq millions de dollars (5 000 000.00\$) pour tout dommage causé aux tiers;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :
- QUE le Conseil autorise l'utilisation et la fermeture des rues demandées, soit la Traverse Blue Sea/ Bouchette, le chemin du Lac-des-Îles est et le chemin du Lac-Profond, et ce, pour 2 périodes de 90 minutes lors de la journée du Rallye le 5 février 2022.

ADOPTÉE

2021-09-193

LOCATION DU CHAPITEAU 30 X 30

- CONSIDÉRANT QUE la municipalité est propriétaire de deux chapiteaux de dimension 30'x30';
- CONSIDÉRANT QUE depuis le début de la pandémie, les réunions publiques étant limitées et souvent annulées, nos citoyens organisent eux même certains événements et des demandes de plus en plus fréquentes sont faites pour louer un chapiteau pour des événements privés;
- CONSIDÉRANT QUE les employés sont habitués de monter et démonter les chapiteaux et qu'ils prennent environ 1 heure à 4 hommes pour le montage et le démontage, sans compter le déplacement;
- CONSIDÉRANT QU' il coute environ 800\$ pour louer un chapiteau 20x30 auprès des commerces de location qui offrent ce type d'équipement;
- EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Gérard Lacaille unanimement résolu :
- QUE ce Conseil accepte de faire la location du chapiteau pour les citoyens de Blue Sea seulement;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

QUE le tarif pour la location soit établi comme suit :

- 1- 350\$ pour une fin de semaine
- 2- 500\$ pour une semaine (2 fins de semaine comprises);

QUE ces tarifs incluent la livraison, le montage et le démontage par les employés de voirie et le ramassage de l'équipement loué.

ADOPTÉE

Note : Achat d'un VTT pour entretien des sentiers de ski de fond. Comme la personne responsable de l'entretien et le damage des sentiers de ski de fond n'est plus disponible, il faut considérer l'achat d'un VTT avec chenilles ou donner le contrat à une autre personne. Une personne a démontré de l'intérêt, alors le conseil demande de confirmer avec cette personne et d'également entreprendre les démarches pour recherche de prix pour un VTT avec chenille – à rapporter à une séance ultérieure.

Note : 100^{ième} anniversaire de la municipalité : considérant l'incertitude entourant la pandémie, il serait plus prudent d'attendre que la situation revienne à la normale avant d'entreprendre les célébrations du 100^{ième}. De cette façon les activités prévues pourront se dérouler de façon normale sans être obligées de limiter la participation.

2021-09-194

TOURNOI DE GOLF DE LA CCMVG

CONSIDÉRANT QUE le tournoi de golf de la Chambre de Commerce de Maniwaki et de la Vallée-de-la-Gatineau se tiendra le 15 septembre 2021 au Club de golf Algonquin de Messines;

CONSIDÉRANT QU' en tant que membre de la CCMVG, la municipalité souhaite se procurer une participation au coût de 150\$ plus taxes incluant la partie 18 trous, la voiturette et le souper;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

QUE le Conseil achète une participation au montant de 150\$ plus taxes;

QUE le directeur général, Monsieur Christian Michel sera le participant pour la municipalité de Blue Sea.

ADOPTÉE

2021-09-195

FILM PLEIN AIR – HALLOWEEN AU MONT MORISSETTE

CONSIDÉRANT QUE l'activité de cinéma en plein air a connu une certaine popularité cet été et que les gens en redemandent;

CONSIDÉRANT QUE le président de l'Association du parc régional du Mont Morissette a approché la coordonnatrice en loisir pour la projection de deux films lors de la soirée du 30 octobre sous la thématique de l'Halloween;

CONSIDÉRANT QUE les licences requises pour la projection publique sont de 350\$ pour chaque film présenté;



BLUE SEA
BEAU ET ACCUEILLANT
DEPUIS 1899

CONSIDÉRANT QUE l'association demande à la municipalité d'assumer les coûts de licences;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Monsieur le Conseiller Michael Simard et unanimement résolu :

QUE le Conseil accepte la dépense de 700\$ pour se procurer deux licences pour la projection de deux films le 30 octobre 2021, au Mont Morissette;

QUE la coordonnatrice en loisir soit autorisée à se procurer lesdites licences et les films pour l'événement;

QU' un courriel soit envoyé aux conseillers la semaine avant l'événement pour qu'ils soient en mesure d'y participer s'ils le souhaitent.

ADOPTÉE

Note : MRCVG – Résolution 2021-R-AG265

Note : MRCVG – Conseil du 24 août en Bref

Période de questions de 19h55 à 20h05

2021-09-196
LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc Lacroix et unanimement résolu :

QUE la séance ordinaire du Conseil de ce 7 septembre 2021 soit close à 20h07.

ADOPTÉE

Laurent Fortin
Maire

Christian Michel
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, Monsieur Christian Michel, Directeur général de la Municipalité de Blue Sea, certifie qu'il y a des fonds disponibles au budget pour l'ensemble des dépenses impliquées dans le présent procès-verbal.

Et j'ai signé ce _____ 2021.

Christian Michel
Directeur général et Secrétaire-trésorier